



17 mai 2013

## États Généraux de la Modernisation du Droit de l'Environnement : Danger pour les services ?

Les services du ministère de l'écologie et leurs agents, en particulier en DREAL mais aussi en DDT-M et en établissements publics, sont la cible d'attaques pour faire appliquer la réglementation.

Une [première charge d'une grande violence](#) a été lancée lors d'une commission sénatoriale. Des sénateurs s'autorisaient à dénigrer les agents publics chargés d'appliquer les règles qu'ils ont eux même contribué à définir.

Puis ce fut le tour du [rapport « Lambert-Boulard »](#) sur l'inflation normative. Ce rapport caricatural attaque, et sous certaines formes injurie, les services et les agents.

Enfin, le 2 avril 2013 dans le cadre du dernier comité interministériel de Modernisation de l'Action Publique (la RGPP++ que FO dénonce et combat), le Premier ministre a diffusé la [circulaire la plus courte de l'histoire](#) de l'administration mais peut être la plus dangereuse pour l'action publique.

**Cette circulaire remet en cause le principe fondamental d'égalité en demandant aux préfets :**

*A l'exception des normes touchant à la sécurité, il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics ou privés.*

Coïncidence troublante du calendrier, juste après ces différentes attaques se mettent en place des « États généraux du droit de l'environnement ».

La fédération Force Ouvrière représentant les agents du ministère de l'écologie considère que ces états généraux doivent être l'occasion de rappeler l'importance et la pertinence du droit de l'environnement. Il est indispensable de montrer l'intérêt des dispositifs d'études d'impacts, d'autorité environnementale, de normes... et de rappeler le rôle et le besoin d'accompagnement par les services de l'État auprès de tous les acteurs pour mettre en œuvre les différentes réglementations.

Des simplifications dans l'architecture des textes réglementaires et des outils peuvent être pertinentes. Toutefois, des orientations prises dans le cadre de ces états généraux semblent s'inscrire dans la continuité des attaques récentes des services concernés du ministère de l'écologie.

En effet, un questionnaire a été diffusé avec des réponses attendues pour fin juin.

**Ce questionnaire (ici) contient des questions tendancieuses et qui concernent l'avenir et les missions des services :**

9. *Est-il préférable que les règles soient uniformes sur le territoire ou faut-il permettre des différenciations locales ? Dans quel domaine ?*
17. *Faut-il changer d'autorité décisionnaire (État, collectivité locale, organe collégial, autorité administrative indépendante... ; niveau départemental, régional ou national) ? Si oui dans quels domaines ?*
18. *Faut-il modifier l'organisation des administrations chargées de l'application du droit de l'environnement (instruction, évaluation, décision, contrôle) ? En quoi ?*

Questions incitant à confondre le rôle des services du ministère de l'écologie du fond des dispositions du droit de l'environnement.

Force Ouvrière conteste ces orientations, considérant qu'une – 25<sup>ème</sup> – question importante est absente de ce questionnaire :

**« Faut-il maintenir et développer des services du ministère de l'écologie pour accompagner et assister administrativement et techniquement l'ensemble des acteurs concernés par le droit de l'environnement ? »**

Interpellé par FO sur ce sujet lors du [Comité technique ministériel d'hier](#) (dont le compte-rendu vous sera adressé mardi), le Secrétaire général du MEDDE/METL n'en a pas dis convenu...